



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine

Poitiers, le 25 OCT. 2018

Unité bidépartementale de la Charente
et de la Vienne

**Rapport de l'inspection
des installations classées**

SOCIÉTÉ FOURS A CHAUX DE L'OUEST
(FACO)
Route de Pareds
85110 – LA JAUDONNIÈRE

Objet : Installations Classées - Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de dolomie aux lieux-dits « les Groges » et « Les Pièces du Querroux » sur la commune de SILLARS.

Pièce jointe : projet d'arrêté préfectoral

Copie : DREAL/SEI

Par bordereau du 19 juillet 2018, madame la préfète a transmis à l'inspection des installations classées les résultats de l'enquête publique et des consultations administratives concernant la demande d'autorisation déposée par la société FACO en vue d'être autorisée à renouveler et étendre sa carrière sur la commune de Sillars.

Le dossier de demande d'autorisation en date du 3 avril 2017 a été estimé complet et régulier suivant le rapport de l'inspection des installations classées du 2 février 2018 et soumis à enquête publique et aux consultations administratives.

En application du livre V titre 1er et en particulier des articles R 512-25 et R 553-9 du code de l'environnement, un rapport sur la demande d'autorisation et sur les résultats de l'enquête publique doit être établi par l'inspecteur de l'environnement pour présentation à la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites en formation spécialisée dite « carrières ».

1 - PRÉSENTATION DU DOSSIER

1.1 Le demandeur

Nom : Fours A Chaux de l'Ouest (FACO)
N° SIREN : 552 141 079
Siège social : 4 route de la Monerie – 85 110 LA JAUDONNIÈRE
Président Directeur Général : Thierry PIGEON